

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 24 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 24 novembre 2020 à 18 h 30 via visioconférence.

**PRÉSENCES**

Mme Josée Banville  
M. Francis Boulet  
M. Nicolas Busque  
M. Richard Desharnais  
Mme Isabelle Forcier  
Mme Caroline Lacroix, présidente  
M. Pierre-Paul Lavoie – par téléphone et par visioconférence à compter de 19 h 02  
M. Pierre Lemay  
Mme Karine Morin, vice-présidente  
M. Martin Riendeau  
M. Guy Roy  
Mme Nathalie Roy  
Mme Natalie St-Pierre  
Mme Emmanuelle Vincent-Racicot

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles

**ABSENCE**

M. Sébastien Bérard

**1. OUVERTURE**

**CA-201124-1.1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À 18 H 40**

La directrice générale souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

**CA-201124-1.2**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Francis Boulet, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-201124-1.3**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par Pierre Lemay, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-201124-1.4**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

Lyne Beauchamp rappelle l'importance de compléter et d'acheminer les originaux des documents déposés lors de la séance du 20 octobre 2020 :

- le document d'assermentation ;
- le formulaire de dénonciation d'intérêts ;
- le formulaire de divulgation de renseignements personnels.

**CA-201124-1.5**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas de question du public.

**2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CA-201124-2.1**

Édith Pelletier souligne le prix remis par la Fondation Monique-Fitz-Back à Nicolas Busque, enseignant à l'école secondaire de l'Odyssée de Valcourt, afin de souligner le travail remarquable et indispensable qu'il a accompli en matière d'éducation au développement durable.

Édith Pelletier mentionne également la nomination de Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du service des ressources éducatives et du transport scolaire au poste d'administrateur du conseil d'administration du CÉGEP de Sherbrooke. Il représente les centres de services scolaires de l'Estrie.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

Édith Pelletier présente la reddition de comptes en lien avec les pouvoirs et les fonctions qu'elle a exercés depuis le 20 octobre 2020.

**POINTS D'INFORMATION**

**CA-201124-4.1**

**États financiers 2019-2020**

Francine Bergeron, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., présente le rapport de l'auditeur externe et les états financiers au 30 juin 2020.

Daniel Blais, directeur des ressources financières et matérielles, présente des compléments d'information.

**3. POINTS DE DÉCISION**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**CA-201124-3.1**

**Rapport annuel 2019-2020 - Adoption**

Le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire des Sommets est soumis aux membres du conseil d'administration en vue de son adoption conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est proposé par Martin Riendeau, administrateur, et résolu :

D'adopter le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire des Sommet, de le rendre public, et d'en faire la présentation à la population lors de la séance du conseil d'administration du 30 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATION**

**CA-201124-3.2**

**Présentation du projet des règles de fonctionnement du conseil d'administration – Autorisation de consultation**

Lyne Beauchamp, secrétaire générale, présente le document de projet des règles de fonctionnement du conseil d'administration.

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

L'article 169 de cette même loi stipule que le centre de services scolaire peut prévoir par règlement, des modalités permettant aux administrateurs de participer à une séance du conseil d'administration à l'aide de moyens de communication.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

Le comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire des Sommets a mené des travaux en vue de modifier les règles existantes et d'ajouter des mécanismes de participation à distance.

Le projet de règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaires des Sommets doit être soumis aux consultations prévues à la LIP.

Il est proposé par Richard Desharnais, administrateur, et résolu :

D'autoriser la tenue d'une consultation du projet de Règles de fonctionnement du conseil d'administration en vue de son adoption lors de la séance du 30 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE**

### **CA-201124-3.3**

#### **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets – 2021-2022 à 2023-2024 (règle 201) - Adoption**

Le Centre de services scolaire des Sommets a procédé aux consultations des instances concernées et l'ensemble des instances consultées est en accord avec le plan triennal de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024.

Les suggestions de modifications de ces instances ont été prises en considération et le plan reflète adéquatement la réalité du Centre de services scolaire des Sommets ainsi que les perspectives de développements.

Enfin, les modalités de renouvellement d'entente avec les municipalités concernées sont prévues dans le plan triennal.

Il est proposé par Guy Roy, administrateur, et résolu :

D'adopter la règle 201 concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 telle que présentée;

De maintenir les écoles Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes ouvertes pour la durée du prochain plan triennal 2021-2022 à 2023-2024 et de renouveler les protocoles d'entente sur une base annuelle avec les municipalités de Lawrenceville et Saint-Adrien, en regard du partage des coûts des investissements à faire dans les bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **CA-201124-3.4**

#### **Répartition des services éducatifs entre les établissements – Année scolaire 2020-2021 (règle 202) - Adoption**

Le Centre de services scolaire des Sommets a procédé aux consultations des instances concernées et elles sont toutes en accord avec la répartition des services éducatifs entre les établissements 2021-2022.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

Il est proposé par Richard Desharnais, administrateur, et résolu :

D'adopter les règles de répartition des services éducatifs dans les établissements 2021-2022 telles que présentées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-201124-3.5**

**Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2021-2022 (règle 203) - Adoption**

Le Centre de services scolaire des Sommets a procédé aux consultations des instances concernées et elles sont majoritairement en accord avec les critères relatifs à l'inscription des élèves dans les écoles.

Il est proposé par Isabelle Forcier, administrateur, et résolu :

D'adopter les règles et les critères (203) relatifs à l'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-201124-3.6**

**Critères relatifs à l'inscription des élèves pour l'éventuelle école alternative de Memphrémagog du Centre de services scolaire des Sommets 2021-2022- Adoption**

Le Centre de services scolaire des Sommets a procédé aux consultations des instances concernées et elles sont toutes en accord avec les critères relatifs à l'inscription des élèves pour une éventuelle école alternative dans le secteur Memphrémagog.

Il est proposé par Nathalie Roy, administrateur, et résolu :

D'adopter les critères relatifs à l'inscription des élèves pour l'éventuelle école alternative de Memphrémagog du Centre de services scolaire des Sommets 2021-2022 tels que présentés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

**CA-201124-3.7**

**Projets d'investissement**

L'approbation annuelle de la liste des projets d'investissements est nécessaire afin que le service des ressources matérielles puisse réaliser toutes les étapes menant à l'exécution des travaux.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

Il est proposé par Karine Morin, administrateur, et résolu :

D'approuver la liste des projets d'investissement pour l'année 2020-2021 :

- Maintien des bâtiments (50621) ;
- Résorption du déficit de maintien (50622) ;
- Amélioration de l'accessibilité des immeubles (30850)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-201124-3.8**

**Projet écoénergétique**

En vertu de la délégation de pouvoirs, le conseil d'administration doit autoriser l'octroi de contrat qui pourrait avoir un impact important sur le budget du Centre de services scolaire des Sommets.

Il est proposé par Richard Desharnais, administrateur, et résolu :

D'octroyer le contrat de projet d'économie d'énergie à la firme Services Écoénergétiques Ecosystem Inc. pour un montant approximatif de 7,7 M \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AFFAIRES DIVERSES**

**CA-201124-5.1**

**Interprétation du décret 1027-2020 concernant l'allocation de présence**

Édith Pelletier dépose une correspondance concernant l'interprétation du décret 1027-2020.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 H 20.**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Karine Morin, administrateur, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

La présidente

---

La secrétaire générale